BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°011-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-002/PRES DU 10 MARS 2017 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRETS N°2UV-0158 D'ISTISNA'A ET N°2UV-0159 CONCLUS LE 16 NOVEMBRE 2016 A MARRAKECH AU ROYAUME DU MAROC ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DU BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 13 avril 2017
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-002/PRES du 10 mars 2017 portant autorisation de ratification des Accords de prêts n°2UV-0158 d'Istisna'a et n°2UV-0159 conclus le 16 novembre 2016 à Marrakech au Royaume du Maroc entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet d'extension et de renforcement des réseaux électriques du Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 13 avril 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance

Salifo TIEMTORE